TOPO
Journal syndical
Vol. 19 | N° 12 | Le mercredi 23 janvier 2019
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

négo locale 2018
C'EST L'HEURE DE
négocier

DOSSIER SPÉCIAL SUR LA NÉGOCIATION LOCALE

COMMUNIQUÉ

Le 3 octobre dernier, le SEPÎ et la CSPÎ ont entamé la négociation de l'entente locale des enseignantes et des enseignants de la Pointe-de-l'Île. Tout d'abord, mentionnons qu'il s'est écoulé presque 10 ans depuis le dernier renouvellement de l'entente locale SEPÎ/CSPÎ. En 10 ans, le SEPÎ a eu le temps de constater que certains éléments ne répondent pas ou ne répondent plus à la réalité. Par le fait même, nous avons pu répertorier certains irritants qui sont récurrents. De toute évidence, les membres ont de nombreuses attentes et les demandes qui figurent au cahier de demandes votées en assemblée générale en témoignent.

Depuis le début des négociations, 6 rencontres ont eu lieu. À ce jour, l'ensemble des demandes syndicales et patronales ont été présentées et ont fait l'objet de discussions.

Le dépôt patronal a été présenté en conseil des personnes déléguées (CPD) le 6 novembre dernier. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la grande majorité des demandes patronales n'est pas dans la lignée de notre objectif, soit l'amélioration de nos conditions de travail et de notre quotidien. Par ailleurs, la pénurie de personnel enseignant ne fait que s'accentuer et leurs demandes ne vont pas du tout dans le sens de contrer cette pénurie. Est-ce acceptable dans le contexte actuel ?

Les enseignantes et enseignants sont à bout de souffle et tombent comme des mouches. Le portrait de la situation actuelle est alarmant. Nous travaillons dans des conditions de plus en plus difficiles, notamment en lien avec la lourdeur de la tâche, le début de carrière ardu, le manque de ressources, la composition de la classe, la pression de faire plus avec moins, le manque de locaux, l'intégration tous azimuts et nous en passons !

Le 11 décembre dernier, la CSPÎ a déposé une offre globale. Cette offre maintient l'ensemble des grandes demandes patronales qui, selon nous, représentent des reculs majeurs pour nos conditions de travail. **C'est NON ! Nous ne pouvons accepter davantage de reculs.** Nous devons nous assurer que les enseignantes et enseignants demeurent dans la profession, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La prochaine rencontre aura lieu le 28 janvier 2019. Six (6) autres rencontres sont prévues d'ici le mois d'avril. Nous avons espoir de convaincre la CSPÎ, mais nous aurons besoin de vous à nos côtés.

Les enseignant(e)s tombent comme des **mouches**.

Exigeons de meilleures conditions de travail!

Super demandes patronales

Ajouter aux objets de consultation du CPEPE *(4-2.08-1)*: les règles régissant l'école et ses méthodes d'enseignement.

Bye bye AUTONOMIE professionnelle!

Terminé le « As-tu deux minutes? ».

Ajouter toute autre rencontre non prévue à la tâche à la section des activités professionnelles *(8-5.05)*.

Que la commission ne transmette au syndicat que les documents déjà existants.

50%

Au revoir la collaboration!

Les précaires n'auront plus de répit!

Que le retrait des listes de priorité au secteur des jeunes dû à une évaluation négative, soit possible, au-delà des trois premières années d'accès aux listes.

Qu'une coupure de traitement soit effectuée après 15 minutes de retard au lieu de 45.

WOW!

Fini les tempêtes de neige et les accidents sur les routes à l'avenir!

Revoir les chapitres 11 et 13 (EDA et FP) en ce qui concerne le processus d'évaluation pour accéder à la liste prioritaire, la gestion de la liste prioritaire et de la liste de rappel.

50% 30% 20%

Voir les détails de cette offre en p. 4*

Affichez fièrement les autocollants de la négo locale!

Demande patronale : Pouvoir évaluer un(e) enseignant(e) précaire tant qu'il/elle est inscrit(e) à la liste de priorité (FGJ)

Au secteur des jeunes, la CSPÎ veut faire disparaître la limite de 3 années pour qu'une évaluation négative fasse en sorte que l'enseignant(e) ainsi évalué(e) passe de la liste rose à la liste verte, et s'il/elle est uniquement sur la liste verte, il/elle passe de la liste verte au bottin des suppléant(e)s.

En d'autres termes, au cours des 3 premières années d'accès aux listes, un(e) enseignant(e) qui est inscrit(e) aux listes de priorité pourrait se faire évaluer par sa direction tant et aussi longtemps qu'il/elle n'obtient pas un poste régulier.

Cette demande est abusive car l'évaluation doit servir à aider l'enseignant(e), qui débute sa carrière, à s'améliorer et non servir à être un outil de coercition. De plus, nous y voyons une forme d'inéquité puisque dans certains champs, il est possible d'obtenir un poste régulier très rapidement alors que dans d'autres, plus d'une dizaine d'années peuvent s'écouler.

Dans le contexte de pénurie actuel, si la CSPÎ maintient sa demande, il sera certainement plus difficile d'attirer les enseignant(e)s à y venir travailler !

Demande patronale : Enrayer l'effet de la sentence arbitrale gagnée en 2018

Il y a à peine un an, soit en janvier 2018, **le SEPÎ a obtenu gain de cause en arbitrage** sur la question de la rémunération associée à la suppléance occasionnelle lors du remplacement d'un(e) enseignant(e) absent(e) qui participe à une sortie éducative.

Dans sa sentence arbitrale, l'arbitre a déclaré que lorsqu'un(e) enseignant(e) n'est pas dans sa classe avec son groupe parce qu'il/elle est retenu(e) ailleurs, il/elle est alors absent(e) au sens usuel du terme (et également selon la clause 8-7.11 de l'entente locale). Il ajoute aussi que le fait que l'enseignant(e) ait fait cette suppléance à l'intérieur de son cycle de travail ne le/la prive pas du droit à cette rémunération.

La CSPÎ n'a pas porté cette sentence en appel. Par conséquent, elle doit rémunérer au 1/1000 de son traitement annuel tout(e) enseignant(e) sous contrat à 100% ou enseignant(e) régulier(e) qui remplace un(e) enseignant(e) absent(e).

La demande patronale vise à rendre inapplicable la sentence arbitrale et à priver les enseignant(e)s d'un gain important en lien avec leur rémunération.

EDA/FP | PRÉCARISER LA PRÉCARITÉ *

Revoir les chapitres 11 et 13 (EDA et FP) en ce qui concerne le processus d'évaluation pour accéder à la liste prioritaire, la gestion de la liste prioritaire et de la liste de rappel.

50% 30% 20%

Voir les détails de cette offre en p.4*

Dans tous les secteurs, la commission scolaire veut élargir son droit d'évaluer les enseignant(e)s et augmenter la précarité. À l'EDA et à la FP, la CSPÎ a annoncé qu'elle voulait simplifier la gestion de la liste prioritaire et de la liste de rappel. Plus qu'une simplification, elle souhaite une harmonisation avec les conditions prévues au secteur des jeunes (FGJ), sans tenir compte des spécificités importantes qui existent en EDA/FP et qui ne permettent pas de faire un copier-coller des dispositions négociées à la FGJ. Au secteur des jeunes, l'organisation scolaire, les règles de formation de groupe et l'octroi des postes (postes menant à une permanence) constituent quelques-unes des spécificités qui ne peuvent nous amener à accepter les demandes de la CSPÎ.

L'intention, dans la demande patronale, est de modifier les conditions d'accès à la liste de rappel et à la liste prioritaire **en passant d'un système où l'ensemble des heures d'enseignement est pris en compte pour l'accès aux listes à un système où seules les heures sous contrats comptent;** pour la liste de rappel, augmenter le nombre d'heures nécessaire de 100 à 500; tout ça c'est loin d'aller dans le sens de diminuer la précarité dans des secteurs déjà précarisés.

Le SEPÎ est prêt à discuter des problèmes avec la CSPÎ, mais les demandes de la CSPÎ équivalent à renoncer à la liste de rappel obtenue en 2009 et à la liste prioritaire actuelle. Il faut un changement de cap de la partie patronale en EDA/FP. **La CSPÎ doit reconnaître les spécificités de l'EDA et de la FP.**

INFO | ET MAINTENANT, À VOUS !

La seule façon de parvenir à négocier une bonne entente locale, c'est de démontrer à la CSPÎ la force de notre détermination !

Pour faire votre part dans le cadre de la négociation, plusieurs choses peuvent être faites :

1- **Aidez à rendre notre négociation visible :**

   a. Décorez votre classe avec des mouches ou des rouleaux attrape-mouches.
   À la formation générale des jeunes, pourquoi ne pas faire un projet avec vos élèves pour décorer votre classe ? Des livres intéressants peuvent vous servir d'inspiration, de déclencheur ou simplement être affichés :

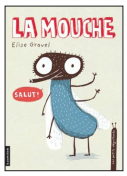

2- **Aidez à ce que notre négociation soit discutée :**

   a. Discutez des demandes patronales en rencontres collectives, en AGEE ou simplement au salon du personnel.

   b. Demandez l'avis de votre direction à propos de certaines demandes.

3- **Présentez-vous aux prochaines rencontres du conseil des commissaires à la CSPÎ :**

   - 20 février 19 h 30
   - 20 mars 19 h 30

4- **Donnez vos autres bonnes idées à votre personne déléguée pour que nous puissions les partager ou écrivez-nous à chantalpoulin@sepi.qc.ca !**

Le TOPO est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ). Tiré à 2600 exemplaires, le TOPO est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPÎ).
La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
Tél. : 514-645-4536 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca